



Communiqué de presse

La production électronique demeure le choix préféré des Canadiens

Ottawa (Ontario), le 13 juin 2011... L'Agence du revenu du Canada (ARC), a annoncé aujourd'hui que les chiffres préliminaires de la période de production des déclarations de revenus indiquent que les Canadiens choisissent de plus en plus la production électronique comme leur méthode préférée pour produire leurs déclarations de revenus et de prestations et payer l'impôt dû.

En fait, le nombre des contribuables qui produisent par voie électronique a augmenté comparativement à la même période l'année dernière. Parmi les 24,5 millions de déclarations reçues en date du 31 mai, 15,9 millions de déclarations ont été produites à l'aide de TED, d'IMPÔTNET ou d'IMPÔTEL, comparativement à 15,2 millions de déclarations l'année dernière. La production sur papier continue d'accuser une baisse de popularité : seulement un peu plus de 8,5 millions de déclarations ont été produites sur papier jusqu'à présent, comparativement à 9,1 millions de déclarations à la même période l'année dernière. Les services électroniques sont le moyen rapide, facile et sécurisé de préparer et de produire des déclarations de revenus et de prestations.

Les services électroniques de l'ARC, tels que Mon dossier et Accès rapide, sont utiles toute l'année pour assurer le suivi de votre remboursement, vérifier les paiements de vos prestations et crédits et votre plafond de cotisations à un REER, établir un dépôt direct et bien plus. Pour de plus amples renseignements sur ces services électroniques, allez à www.arc.gc.ca/serviceselectroniques.

L'ARC aimerait rappeler aux travailleurs indépendants, et à leurs époux ou conjoints de fait, qu'ils ont jusqu'au mercredi 15 juin 2011, à minuit, pour produire leurs déclarations de revenus et de prestations. S'ils ont un solde dû ou des acomptes provisionnels dus pour 2010, ils devaient les payer au plus tard le 2 mai 2011 afin d'éviter de devoir payer des intérêts. Une pénalité pour production tardive sur des montants dus s'appliquera aux déclarations qui ont été reçues après le mercredi 15 juin 2011 ou dont le cachet de la poste est postérieur à cette date.

Durant la période de grève postale, les particuliers peuvent aller à www.arc.gc.ca/grevepostale pour obtenir les dernières mises à jour. L'ARC encourage les Canadiens à utiliser une des options de paiements électroniques proposées sur son site Web pour payer un solde dû ou verser un acompte provisionnel. Pour de plus amples renseignements sur les paiements électroniques, allez à www.arc.gc.ca/paiementselectroniques.

Statistiques sur la période de production des déclarations de revenus de 2011 en date du 31 mai 2011

	2010	2011	Changement
Total des déclarations reçues	24 365 078	24 512 273	0,60 %
Papier	9 132 581	8 569 627	-6,16 %
IMPÔTNET	4 741 021	5 025 772	6,01 %



Canada Revenue
Agency

Agence du revenu
du Canada

Canada

IMPÔTEL	387 694	353 482	-8,82 %
TED	10 103 782	10 563 392	4,55 %

Noel Carisse
Agence du revenu du Canada
Relations avec les médias
613-952-9184